



Violence conjugale

Information à l'intention des citoyens

{ *fiche info* }

INTRODUCTION

Outre ses impacts de nature sociale, émotionnelle et physique, la violence conjugale renferme une dimension criminelle. En effet, une situation de violence conjugale peut **comporter des infractions** telles que voie de fait, menace, agression sexuelle ou harcèlement et ainsi nécessiter une intervention policière.



LA PROCÉDURE

Lorsqu'une infraction criminelle a été commise, une demande d'intenter des procédures doit être soumise, que la victime souhaite porter plainte ou non.

Afin de distinguer un simple conflit d'une situation de violence conjugale, quatre critères doivent être présents :

- **Le pouvoir sur l'autre** : rapport de domination de l'un des partenaires sur l'autre.
- **L'intention** : acte organisé et choisi dans le but de mettre l'autre partenaire sous son emprise.
- **La persistance** : répétition des actes selon un cycle récurrent (climat de tension, crise, justification, lune de miel).
- **L'impact** : traces psychologiques profondes et à long terme.

LES DIFFÉRENTES FORMES

de violence conjugale



PHYSIQUE

Frapper
Bousculer
Lancer des objets



VERBALE

Injurier
Crier



PSYCHOLOGIQUE

Humilier
Contrôler
Menacer
Isoler
Manipuler



SEXUELLE

Forcer
Harcéler
Violer



ÉCONOMIQUE

Abuser
Priver d'argent
Contrôler les dépenses
Empêcher de travailler

Saviez-vous que?



Les infractions liées à la violence conjugale représentent **25 % de la totalité des crimes contre la personne**



80 % des victimes sont des **femmes** et 20 % sont des hommes
45 % des victimes féminines sont les **conjointes** de l'auteur et 41 % sont des ex-conjointes



Les actes de violence commis en contexte de violence conjugale sont **peu dénoncés par les victimes**, notamment en raison de la peur des représailles ou du manque de soutien social découlant de l'isolement créé par l'auteur

QUE FAIRE

si vous êtes victime de violence conjugale?



SE PROTÉGER

Établir un [scénario](#) de protection pour savoir quel geste poser en cas d'urgence.



PARLER

Parler de votre situation à une personne de confiance : un parent, un ami, un intervenant.



PRENDRE NOTE

Noter tous les événements qui se produisent afin de vous aider en cas de dépôt de plainte.



DÉNONCER

Contactez la police afin qu'ils assurent votre sécurité et celle de vos enfants.



SERVICES D'ACCUEIL, D'ÉVALUATION, D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION, DE SOUTIEN ET DE RÉFÉRENCE
BILINGUES, GRATUITS, ANONYMES ET CONFIDENTIELS 24H SUR 24 – SEPT JOURS SUR SEPT
AUX VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Sources :

Gouvernement du Québec. *Violence conjugale* [\[en ligne\]](#)
Ministère de la sécurité publique (2009) *Statistiques 2008 sur la criminalité dans un contexte conjugal au Québec*.
SOS Violence conjugale [\[en ligne\]](#)

LA PRÉVENTION, AU CŒUR DE NOS ACTIONS

